

Etude stratégique de sécurisation des personnes et des biens face au risque de submersion marine dans le marais de Brouage  
3562

**COMPTE RENDU DE REUNION**

<b>DATE</b>	05/09/2023
<b>LIEU</b>	Salle Polynumérique, Rochefort
<b>OBJET</b>	COPIL

**RÉDACTION**

<b>RÉDACTEUR</b>	M. MESSAGER
<b>VERSION</b>	1
<b>DATE</b>	27/09/2023

Participants	Nom	Présence	Diffusion	Prochaine réunion
<b>DREAL Nouvelle-Aquitaine</b>	Bernard HERY	Présent(e)	Oui	Invité(e)
<b>DDTM 17</b>	Jean-Michel FAURE	Présent(e)	Oui	Invité(e)
<b>DDTM 17</b>	Jean-Marie NIETO	Présent(e)	Oui	Invité(e)
<b>Région Nouvelle-Aquitaine</b>	Anne-Françoise SIROT DEVINEAU	Présent(e)	Oui	Invité(e)
<b>CD 17</b>	Patrice RAFARRIN	Présent(e)	Oui	Invité(e)
<b>CD 17</b>	Sébastien PUEYO	Présent(e)	Oui	Invité(e)
<b>CARO</b>	Alain BURNET	Présent(e)	Oui	Invité(e)
<b>CARO</b>	Olivier FOUQUET	Présent(e)	Oui	Invité(e)
<b>CARO</b>	Guillaume MICHAUD	Présent(e)	Oui	Invité(e)
<b>Entente CCBM/CARO</b>	Marion ALVAREZ	Présent(e)	Oui	Invité(e)
<b>CCBM</b>	Maureen BAUDIER	Présent(e)	Oui	Invité(e)
<b>CCBM</b>	Frédéric CONIL	Présent(e)	Oui	Invité(e)
<b>CCBM</b>	Patrice BROUHARD	Présent(e)	Oui	Invité(e)
<b>Commune de Saint-Agnant</b>	Bernard GIRAUD	Présent(e)	Oui	Invité(e)
<b>Commune de Saint-Froult</b>	Daniel SIRGUEY	Présent(e)	Oui	Invité(e)
<b>Commune de Soubise</b>	Lionel PACAUD	Présent(e)	Oui	Invité(e)
<b>Commune de Beaugeay</b>	Joël ROSSIGNOL	Présent(e)	Oui	Invité(e)
<b>Commune de Bourcefranc-le-Chapus</b>	Guy PROTEAU	Présent(e)	Oui	Invité(e)
<b>Commune de la Gripperie-Saint-Symphorien</b>	Denis VOISSIERE	Présent(e)	Oui	Invité(e)
<b>Commune de Marennes-Hiers-Brouage</b>	Jean-Marie PETIT	Présent(e)	Oui	Invité(e)

<b>Commune de Moëze</b>	Didier PORTRON	Présent(e)	Oui	Invité(e)
<b>Commune de Port-des-Barques</b>	Denis VOISSIERE	Présent(e)	Oui	Invité(e)
<b>SMCA</b>	Carlos ORIGLIA	Présent(e)	Oui	Invité(e)
<b>SMCA</b>	Jean-Eudes DUPEUTY	Présent(e)	Oui	Invité(e)
<b>Union des marais de Brouage</b>	Jean-Marie GILARDEAU	Présent(e)	Oui	Invité(e)
<b>Conservatoire du Littoral</b>	Patrice BELZ	Présent(e)	Oui	Invité(e)
<b>LPO</b>	Adrien CHAIGNE	Présent(e)	Oui	Invité(e)
<b>LPO</b>	Alexis MARTINEAU	Présent(e)	Oui	Invité(e)
<b>Chambre Agriculture 17</b>	Jérôme MOUSSEAU	Présent(e)	Oui	Invité(e)
<b>UNIMA</b>	Clément POIRIER	Présent(e)	Oui	Invité(e)
<b>UNIMA</b>	Christophe CHASTAING	Présent(e)	Oui	Invité(e)
<b>UNIMA</b>	Noémie JOLIBOIS	Présent(e)	Oui	Invité(e)
<b>UNIMA</b>	Jean-François BREILH	Excusé(e)	Oui	Invité(e)
<b>Sous-traitant UNIMA</b>	Marc MESSAGER	Présent(e)	Oui	Invité(e)
<b>EPTB Charente</b>	Baptiste SIROT	Présent(e)	Oui	Invité(e)
<b>EPTB Charente</b>	Florent LASVAUX	Présent(e)	Oui	Invité(e)



## 1. Contexte

Cette réunion fait suite au comité technique organisé le 13 juillet 2023 à Saint-Agnant.

Elle a pour but de présenter les résultats de l'Analyse Multi-Critères (AMC) conduite sur les 4 scénarios de sécurisation des personnes et des biens, préalablement validés lors du dernier comité de pilotage de décembre 2022. A l'issue de la présentation, les membres du comité de pilotage devront se positionner sur un scenario qui sera ensuite voté au niveau des deux intercommunalités compétentes dans la prévention des inondations pour validation (CARO-CCBM). Ces étapes permettront ainsi de formaliser la stratégie de sécurisation des personnes et des biens vis-à-vis du risque de submersion marine sur le marais de Brouage, qui sera mise en œuvre via un programme de travaux et/ou d'équipements dans le futur PAPI complet.

## 2. Présentation

Une introduction de la réunion est faite par **M. BURNET (CARO)** et par **M. LASVAUX (EPTB)** afin de situer le contexte dans lequel l'étude stratégique s'inscrit, avec notamment les différentes phases qui ont été rythmées par une quinzaine de réunions en près de deux ans (comités de pilotage, comités techniques et ateliers de concertation).

Par la suite, l'**UNIMA** (Jean François BREILH, Clément POIRIER et Marc MESSAGER) prend le relais pour faire un rappel sur la dynamique des submersions marines sur le territoire avant de se focaliser sur les résultats de l'AMC.

La présentation est jointe au présent compte-rendu et les échanges sont indiqués ci-après.

### 3. Echanges

#### 3.1. Echanges durant la présentation

- **M. PACAUD (Soubise)** s'interroge sur le scénario de projet de protection rapproché dont le coût est évalué à 4,9M €, au regard du seuil minimal de l'AMC à 5 M €. **L'UNIMA** répond que malgré ce coût légèrement inférieur, l'AMC a toutefois été réalisée, permettant d'avoir un panel comparable entre les situations.
- Suite à une remarque de **M. MORANDEAU (CRC)** au sujet de l'absence de coût de dommages pour la conchyliculture dans la méthodologie de base de l'AMC, **L'UNIMA** précise que le guide méthodologique ne propose pas de code NAF et de courbe de dommages associée à la conchyliculture, au même titre que d'autres activités du secteur primaire.
- **M. CHAIGNE (LPO)** rebondit sur la méthode MNHN (muséum national d'Histoire naturelle) utilisée dans le cadre du programme Adapto et déclinée dans le cadre de l'AMC, afin de pouvoir faire des liens et évaluer les impacts non monétarisables sur la biodiversité par l'intermédiaire d'une méthode peu utilisée dans le cadre des PAPIs. Il souligne l'intérêt de prendre en compte les résultats d'Adapto qui se basent sur des gammes de marées intégrant l'évolution du niveau marin, avec une modification chronique et graduelle des milieux naturels et des espèces associées. Effectivement, la méthode MNHN est difficilement appréciable au regard du PAPI qui raisonne sur des événements exceptionnels agissant comme "stress aigu" sur les milieux et les espèces, avec des notions de mutations de milieux impossibles à identifier.
- **M. PORTRON (Moëze)** demande si les emplois conchyliicoles protégés sont intégrés
- **L'UNIMA** précise qu'il est difficile d'établir une réponse, les données du cadastre ou des bases sont souvent erronées notamment pour les sièges sociaux des entreprises, il est usage de prendre les données avec précaution.

Suite à la présentation des résultats de l'AMC, les acteurs sont informés qu'aucun des 4 scénarios étudiés sous l'angle de l'AMC n'est viable d'un point de vue socio-économique, et ce malgré la prise en compte de plusieurs modes de calcul (AMC standard / AMC adaptée avec données locales) avec d'un large panel d'hypothèses plus ou moins favorables et réalistes.

#### 3.2. Echanges suite à la présentation

- Au sujet des valeurs négatives des AMC pour les 4 scénarios, **M. BURNET (CARO)** indique qu'il convient tout de même que la puissance publique réponde sur le territoire :
  - Il se demande si les protections individuelles sont envisageables et à quelles conditions. L'idée étant au moins d'assurer la protection des personnes sur le territoire.
  - Que fait-on des ouvrages de protection contre la mer qui sont privés ?
  - Profession agricole : quelles pistes complémentaires au dispositif PAPI solliciter, pour avoir un accompagnement sur des activités primaires sujettes à la montée du niveau de la mer.
- **M. PROTEAU (BOURCEFRANC)** dresse un tableau de la situation sur le secteur de la Seudre :

- Des coûts de travaux qui ont explosé au stade d'études pré-opérationnelles, au regard des estimations préalablement établies dans les fiches-actions du PAPI complet Seudre, notamment sur Bourcefranc-le-Chapus.
- Il indique que le scénario laisser-faire et la non-protection va laisser pénétrer de l'eau salée et pénaliser les activités et usages de la bande côtière qui se sont établis sur des milieux doux, avec notamment l'agriculture et la RNN.
- **M. HERY (DREAL)** rappelle que dans le cadre de la labellisation du futur PAPI complet (dit de « travaux »), les résultats de l'AMC seront analysés pour évaluer la pertinence de l'efficacité du scénario proposé. Il indique que dans le cadre d'une AMC négative, les collectivités s'engagent sur des travaux non « viables ». Côté collectivité, cela nécessite une plus grande participation si l'Etat n'apporte pas de financement, à la suite d'un éventuel avis défavorable de la commission de labellisation. Il précise cependant que l'AMC n'est pas le seul point regardé pour valider le scenario et les aides. Il rappelle que sur le département de la Charente-Maritime, certains projets difficiles ne sont pas passés si peu d'enjeux sont concernés. Il indique néanmoins que dans le cas présent, les « scenarios défendables » restent les protections individuelles ou protections rapprochées. A ce sujet, il précise que les sources de financement de l'Etat ne sont pas les mêmes entre les protections rapprochées et les protections individuelles, avec des clés de répartitions différentes.
- **M. PORTRON (MOEZE)** se questionne sur les moyens d'accompagnement existants pour l'activité agricole. En tant que maire, il rappelle l'objectif premier de protéger la population et serait plutôt favorable pour des protections rapprochées complétées par des protections individuelles. En complément, Il précise le cas d'une maison actuellement en vente sur sa commune en zone inondable et sur le rôle du maire dans cette situation. Enfin il précise que l'assainissement reste une question importante car en cas de tempête le système sera très certainement défaillant.
- **M. NIETO (DDTM)** indique que le PPR ne va pas empêcher la vente vu qu'il s'agit d'un bien existant. Il indique de plus que le dispositif peut prescrire des mesures pour les opérateurs réseaux afin de réaliser un diagnostic et des travaux de réduction de la vulnérabilité sur les réseaux.
- **M. PACAUD (SOUBISE)** évoque la possibilité d'avoir un scénario mixte pour augmenter la résilience et accepter le recul.
- **M. MESSAGER** précise que l'ensemble des scenarios sont issus d'ateliers de concertation et présentent déjà des solutions mixtes pour protéger un maximum d'enjeux.
- **M. BURNET (CARO)** donne l'exemple du projet de la pointe de la Fumée à Fouras où une protection va être réalisée. Elle n'empêche pas l'inondation mais diminue fortement l'effet des vagues.
- **M. PORTRON (MOEZE)** indique que le niveau de protection du PPR n'est pas le même que celui pris en compte dans l'étude stratégique et s'interroge sur le niveau qui sera considéré pour les protections individuelles.
- **M. FOUQUET (CARO)** indique que c'est au GEMAPIEN de décider du niveau de protection.
- **M. MOUSSEAU (CA17)** indique que l'activité agricole n'est pas au cœur des échanges du jour mais il s'interroge autour de deux points :
  - La nécessité d'une expertise juridique pour étudier la faisabilité de de protections « agricoles » hors champs de compétence GEMAPI.

- La possibilité d'avoir des aides de l'Etat, suite à une sollicitation annoncée par la CARO.
- Concernant le premier point, **L'EPTB** indique que le cabinet LANDOT travaille sur une note juridique et qu'une réunion de restitution est prévue d'ici la fin de l'année. Pour le deuxième point, **M. BURNET (CARO)** souligne que l'outil PAPI ne permet pas de répondre à l'ensemble des questions posées, car il vise en premier lieu la protection des personnes et des biens. Il est nécessaire de poursuivre les réflexions concernant les activités économiques. Il précise qu'un courrier cosigné CARO, CCBM et chambre d'agriculture sera transmis en septembre aux Ministères en charge de l'Agriculture et de l'Ecologie.
- **M. MORANDEAU (CRC)** se questionne sur les types de protections individuelles qui seront proposés.
- **M. MESSAGER** présente les solutions habituellement préconisées dans le cadre des campagnes de diagnostics réalisés par l'UNIMA (batardeaux, clapets anti-retour, rehausse des prises électriques).
- **Mme SIROT-DEVINEAU (Région NA)** indique que la Région NA ne prendra pas part au vote en l'absence d'élu. Elle souligne toutefois que la Région n'accompagne plus les axes 6 et 7 des PAPI et n'aidera donc pas les actions de protections collectives ou individuelles. Son soutien financier s'inscrit désormais dans des démarches d'adaptation au changement climatique.
- **M. GILARDEAU (UNION)** précise qu'il est nécessaire de distinguer les grandes marées habituelles qui seront impactées par la hausse du niveau marin et les aléas extrêmes pris en considération dans cette étude du PAPI. Il convient par ailleurs de ne pas déconnecter la démarche PAPI des autres réflexions en cours sur le territoire.
- **M. RAFFARIN (CD 17)** remercie l'EPTB Charente et son bureau d'études pour la démarche et le travail réalisé.
- **M. SIRGUEY** se demande si la poursuite du scénario de protection rapprochée en phase pré-opérationnelle pourra amener à une réduction des coûts.
- **M. VOISSIERE (PORT DES BARQUES)** souligne qu'on laisse de côté les emplois ostréicoles si la protection rapprochée est validée.
- **L'EPTB** précise qu'au même titre que pour les habitations non-protégées par une protection rapprochée, les bâtiments ostréicoles pourront bénéficier de mesures de protections individuelles. Il est alors précisé que pour cette activité résiliente qui nécessite la proximité immédiate à la mer, il sera certainement préconisé des mesures organisationnelles afin de laisser passer l'eau, tout en mettant en sécurité le personnel et les équipements sensibles.
- **M. HERY (DREAL)** indique qu'au vu de l'ensemble des interrogations il semble nécessaire de compléter les connaissances. La poursuite d'un scénario en phase AVP peut permettre d'affiner les coûts et constituer un argumentaire qui sera exposé lors de la commission de labellisation du PAPI complet de travaux. Il précise également que l'étude AVP ne devra pas se baser sur un seul scénario de protection mais sur plusieurs possibilités, en lien notamment avec les solutions de protection individuelle. Au sujet de l'avenant, il précise que celui-ci sera instruit via une procédure simplifiée, au regard de la clause de revoyure prévue dans le PAPI d'intention.
- **M. SIRGUEY (SAINT-FROULT)** se questionne au sujet de la maîtrise foncière du projet, et d'un éventuel soutien du Conservatoire du littoral. **M. BELZ (CDL)** indique que le Conservatoire peut être une force d'accompagnement à ce stade.

### 3.3. Vote consultatif

Un vote consultatif est proposé aux membres du COPIL figurant dans la convention-cadre du PAPI d'intention. La répartition des voix est la suivante :

- FM2 : 0
- MX4 : 0
- MX5 : 4
- **PR : 11**
- PI (protection individuelle) : 3

Les membres du COPIL décident de soumettre aux EPCI le projet de protection rapprochée (PR), visant à sécuriser les personnes et les biens au plus près des habitations (Saint-Froult et Moëze). Le projet serait constitué de 3 tronçons d'ouvrage dont deux pour protéger la population de Saint-Froult, et un pour la population de Moëze.

A noter que pour les habitats diffus non protégés par une protection collective, des solutions de protections individuelles pourront être proposées (diagnostic et travaux).

## 4. Conclusions et suites à donner

Les résultats de ce vote consultatif seront présentés en commission GEMAPI et bureau communautaire de chaque EPCI.

**L'EPTB** précise qu'un avenant au PAPI d'intention est prévu d'ici la fin de l'année, pour prolonger la durée de la convention-cadre arrivant à échéance au 25/03/2021. Si la stratégie retenue par les EPCI s'oriente vers le scénario de protection rapprochée, une nouvelle fiche-action sera intégrée afin d'affiner ce scénario en phase pré-opérationnelle (cf. étude préalable ou avant-projet). L'objectif étant de dimensionner au plus juste les travaux à inscrire dans le futur PAPI complet de travaux, et d'avoir des éléments plus précis dans l'argumentaire qui sera soumis à la commission de labellisation du PAPI complet.

Une réunion sera aussi proposée d'ici la fin de l'année au sujet des résultats de l'analyse juridique réalisée par le cabinet LANDOT afin de faire toute la lumière sur les notions juridiques de création et gestion d'ouvrage (privée ou publique) non classés.

**RENCONTREZ-NOUS**

28 rue de  
Vaucanson  
17180 PERIGNY

**CONTACTEZ-NOUS**

05.46.34.34.10



[www.unima.fr](http://www.unima.fr)

**SUIVEZ-NOUS**

@UNIMA17



UNIMA 17